

LE

MENSUEL

DU CONSEIL DE QUARTIER GAMBETTA

Mairie du 20^e
Salle Michel Wolfromm 19h - 21h

N° 2026-07

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 9 JUILLET 2026



ANIMATEUR : Sébastien BLANCHARD



SECRÉTAIRE : Guillaume LE DU



MAÎTRE DU TEMPS : David SAINT-ANDRÉ

MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER :

Sébastien BLANCHARD
Jean-Luc CAPDEVIELLE
Jean-Yves COLLIN

Anabela DA CRUZ
Guillaume LE DU
Emmanuelle MERAND

Giorgio MILESI
Jocelyne MONGELLAZ
Rodrigo RAMIS

Catherine SOUBISE
Julie VAN DEN HECKE

HABITANTES ET HABITANTS :

Philippe ARAGON
Marion BAUD
Daniel BUNA
Bruno BURCHI
Carole BURCHI

François CASTELLANO
Émilie DELAHERCHE
Philippe ETTER
Jacqueline GONES
Carole GUILHAUMAUD

Matthieu LAMOURET
Tara MULHOLLAND
Criqueette NOURISSAT
Franck POITOUX

Patrice RAKOVSKY
David SAINT-ANDRÉ
Orfia SALHI

EXCUSÉS

Lydie APARICIO
Françoise DUMON

Solange GRECIAS
Houria HAMDACHE

Catherine PITOT
Catherine SHEPARD

Michèle SURAN

AU SOMMAIRE

- Parole à Thomas CHEVANDIER et Michel ROGER page 2 à 7
- Sauvegarde d'un espace vert rue Alphonse Penaud page 8
- Seuil réhaussé pour qu'une pétition soit examinée / Pont Charles Renouvier page 9
- Événements, retour sur l'animation du kiosque au square É. Vaillant page 10
- Présentation d'un projet de végétalisation de la rue Leuck Mathieu page 10 et 11
- Retour sur les deux réunions de la RATP page 12 à 17

VALIDATION

du compte-rendu
du 11 juin 2026

rédigé par les membres
du Collectif d'animation.

POUR : 20 voix
ABST. : 5 voix
CONTRE : 0 voix



Compte-rendu validé



COMPTABILITÉ

Budget **FONCTIONNEMENT** :

a été dépensé à ce jour : 7 408 €
solde restant : 7 592 €

Budget **INVESTISSEMENT** :

a été dépensé à ce jour : 0 €
solde restant : 15 000 €



PAROLE AUX ÉLUS

RETOUR SUR LA RENCONTRE DU 18 JUIN AVEC THOMAS CHEVANDIER ET MICHEL ROGER

Quartier Gambetta : la Ville de Paris revoit sa stratégie d'aménagement et ouvre la voie à de nouvelles perspectives

À l'invitation du Conseil de Quartier Gambetta (CQG), le 18 juin dernier, Thomas CHEVANDIER, adjoint à la maire de Paris chargé de l'espace public, des aménagements et de la coordination des chantiers, et Michel ROGER, conseiller chargé de la voirie, des mobilités et de la coordination des travaux dans l'espace public auprès de la mairie du 20e, sont venus échanger avec les habitantes et les habitants sur l'avenir des aménagements du quartier.

Était également présent Noah Fléchelles, adjoint au maire du 20e chargé de la démocratie locale et de la participation citoyenne. Celui-ci a tenu à saluer le travail du Conseil de Quartier Gambetta, remerciant ses membres pour les nombreuses propositions concrètes formulées au cours des derniers mois afin d'améliorer le cadre de vie des habitantes et des habitants.

Cette rencontre, qui devait initialement porter sur la cinquième phase du programme Embellir Votre Quartier (EVQ), a finalement permis d'aborder un changement majeur dans la politique d'aménagement de la Ville de Paris.

La fin d'Embellir Votre Quartier et l'émergence du Cœur Piéton

En préambule, Thomas Chevandier a salué le travail de diagnostic réalisé depuis six mois par le Conseil de Quartier Gambetta. Il a assuré que les nombreuses propositions formulées par le CQG constitueraient un matériau de référence important pour les arbitrages à venir.

L'élu a rappelé que les quatre années d'expérience du programme EVQ avaient mis en évidence plusieurs limites. Selon lui, la multiplication des petites interventions a complexifié la mise en œuvre des projets et contribué à l'allongement des délais. Afin de remédier à ces difficultés, la Ville de Paris a décidé de recentrer son action autour d'un seul projet structurant : le Cœur Piéton. Cette nouvelle orientation s'accompagnera d'une nouvelle phase de concertation, actuellement en cours d'élaboration par la mairie afin de définir un cadre de participation mieux adapté aux futurs projets.

Pour le quartier Gambetta, cette évolution pourrait constituer une opportunité. Avec la disparition du calendrier spécifique d'EVQ, certaines demandes des habitants pourraient être examinées plus rapidement qu'initialement prévu. Alors que les propositions déposées cette année n'auraient sans doute été étudiées qu'en 2027 ou 2028 pour une éventuelle réalisation à l'horizon 2029-2030, certaines pourraient désormais être traitées dans des délais plus courts, notamment celles concernant les problématiques de circulation.



Thomas CHEVANDIER



Michel ROGER

Rue Orfila : une situation connue mais toujours en attente de solution

Le premier sujet abordé a concerné le trafic de transit qui se déverse de l'avenue Gambetta dans la rue Orfila.

Les habitants ont rappelé le besoin de mettre fin à la situation infernale créée par l'augmentation incontrôlée de la circulation de transit dans une rue entonnoir comme la rue Orfila depuis le passage à sens unique de l'avenue Gambetta entre St Fargeau et Gambetta. Ils ont rappelé que la situation ne fait qu'empirer et a été aggravée par le changement de sens de circulation d'une portion de la rue de Chine. Ils ont en outre exprimé une très forte inquiétude quant aux impacts des futurs aménagements de circulation de la rue des Pyrénées si la situation des riverains du triangle Gambetta n'est pas prise en compte.

Après avoir entendu les explications des habitants, Thomas Chevandier et Michel Roger ont indiqué connaître parfaitement cette problématique. Le Conseil de Quartier a élaboré une proposition de nouveau plan de circulation destinée à supprimer ce trafic de transit.

Michel Roger a toutefois rappelé que la Section Territoriale de Voirie Nord-Est (STVNE), chargée d'étudier les modifications éventuelles, pourrait retenir des solutions très différentes de celles avancées par les habitants, comme cela avait été le cas lors de la reconfiguration de la rue de Bagnolet. Tous les participants se sont néanmoins accordés sur le fait que la proposition du Conseil de Quartier constitue avant tout une base de réflexion.



Cette proposition repose sur un constat simple : depuis que l'avenue Gambetta ne dispose plus, dans le sens descendant, que d'une voie réservée aux bus, tout le trafic automobile se reporte dans la rue Orfila. Or cette rue secondaire, étroite et peu adaptée à un trafic important, n'a pas été conçue pour absorber de tels flux contrairement à l'avenue Gambetta.

Le CQG propose donc de permettre à nouveau aux voitures d'emprunter l'avenue Gambetta jusqu'à la place Gambetta afin de réduire la pression exercée sur la rue Orfila.

Deux politiques publiques qui s'entrechoquent

Thomas Chevandier a rappelé que la politique de la Ville repose actuellement sur deux objectifs majeurs.

Le premier consiste à réduire autant que possible le trafic de transit. Le second vise à améliorer la fluidité des transports en commun de surface. L'élue a souligné que, malgré l'augmentation du nombre de voies réservées aux bus dans la capitale, leur vitesse moyenne a continué à diminuer.

La question de la rue Orfila se situe précisément à la croisée de ces deux objectifs. Faut-il préserver une voie de bus au risque de transformer une rue secondaire en axe de transit permanent ? Ou faut-il réduire cette priorité accordée aux transports collectifs afin de limiter les nuisances et les risques subis par les riverains ?

L'avenir de la rue des Pyrénées, élément clé de l'équation

La réflexion est également compliquée par l'avenir encore incertain de la rue des Pyrénées. Cet axe majeur, qui relie l'avenue Secrétan à l'avenue Michel Bizot via la rue Bolivar, la rue des Pyrénées et la rue du Docteur-Netter, structure une grande partie de l'est parisien. Plusieurs sections ont déjà été réaménagées afin d'accueillir des pistes cyclables et des voies réservées aux bus.

Cependant, les arbitrages définitifs concernant la rue des Pyrénées n'ont toujours pas été rendus. La question du sens de circulation futur demeure ouverte, alors même que cette décision conditionne l'organisation de nombreuses rues adjacentes.

Michel Roger a évoqué l'éventualité d'une décision durant l'été. Thomas Chevandier s'est montré plus prudent sur le calendrier. Il a rappelé que cette décision relève du maire du 20^e, Éric Pliez.

Interrogé sur une éventuelle échéance en cas d'absence de décision cet été, Thomas Chevandier n'a pas été en mesure de fournir un calendrier précis, laissant planer l'incertitude sur la durée de cette attente.

Face à cette situation, Michel Roger s'est engagé à tenter de dissocier l'étude de la problématique de la rue Orfila de celle de la rue des Pyrénées afin de permettre à la STVNE d'engager plus rapidement une réflexion sur des solutions concrètes.

Les habitants ont renouvelé leur souhait d'être associés à toutes ces réflexions aux impacts potentiels très forts sur leur cadre de vie et leur santé et demandé à avoir une vision concrète des prochaines étapes concernant les problématiques des rues Orfila et du Capitaine Ferber, si possible dès la rentrée comme cela a été mentionné.

Plusieurs rues proposées pour devenir des rues-jardins

Le CQG a également présenté plusieurs propositions de transformation en rues-jardins. Michel Roger s'est montré particulièrement intéressé par ces suggestions. Thomas Chevandier a toutefois tenu à rappeler ce que recouvre précisément ce concept. Une rue-jardin est une voie largement végétalisée, transformée en espace quasi piéton où seule la desserte locale est maintenue. Ces rues sont théoriquement sorties des propositions d'itinéraires de transit par les applications de navigation.

Le Conseil de Quartier propose notamment de transformer :

- la rue du Chemin du Parc-de-Charonne ;
- la section de la rue des Rondeaux (entre l'av. Gambetta et l'av. du Père Lachaise)
- une partie de la rue des Prairies, entre la place Émile-Landrin et la rue Leuck-Mathieu ;
- la rue Leuck-Mathieu ;
- une section de la rue Dupont-de-l'Eure ;
- une partie de la rue Martin-Garat ;
- une section de la rue Malte-Brun, à proximité du Théâtre de la Colline ;
- la partie en impasse de la rue de la Justice.

Les habitants soulignent toutefois qu'il s'agit avant tout de pistes de réflexion issues des nombreuses marches exploratoires organisées dans le quartier.

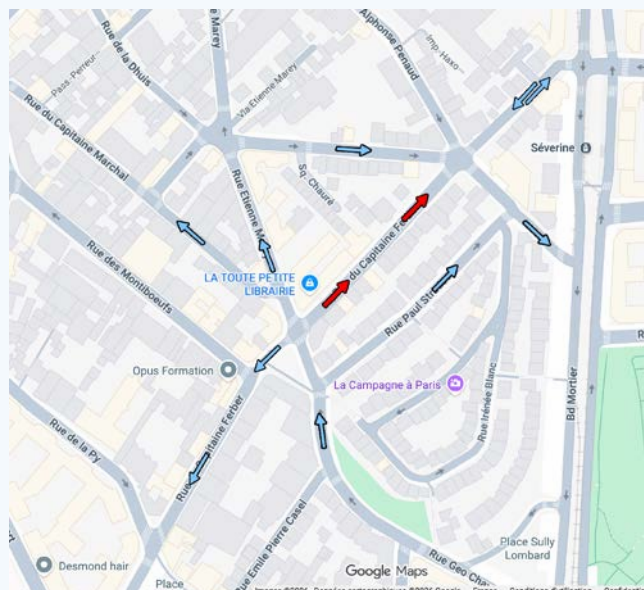
Rue du Capitaine Ferber : mettre fin à un itinéraire de contournement

Autre sujet de préoccupation : l'itinéraire de transit qui s'est développé via la rue du Capitaine Ferber.

Cet axe permet aux automobilistes venant du boulevard Mortier d'éviter la porte de Bagnolet pour rejoindre directement la rue Belgrand.

La proposition consiste à mettre à sens unique une partie de la rue afin d'empêcher son utilisation comme itinéraire de traversée.

Michel Roger s'est également montré très réceptif à une autre idée portée par le CQG : la piétonisation de la partie nord de la place Octave Chanute. Il a néanmoins rappelé qu'une telle mesure aurait mécaniquement pour conséquence de couper l'accès à la rue du Capitaine Ferber depuis la rue Géo Chavez.

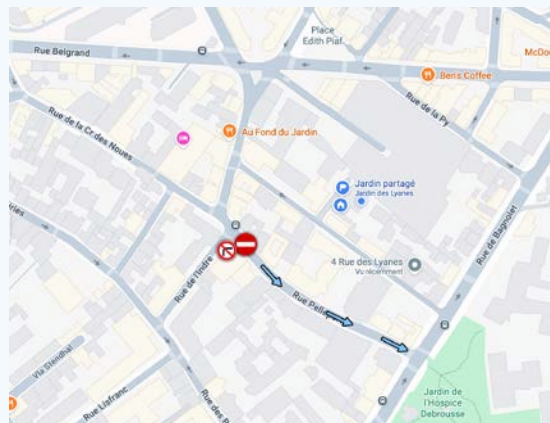


L'élú s'est engagé à tenter d'accélérer l'étude de cette problématique, tout en soulignant que certaines étapes administratives et techniques demeurent incompressibles. Selon lui, une étude comme celle concernant la rue du Capitaine Ferber nécessite au minimum six mois, tandis qu'un dossier plus complexe comme celui de la rue Orfila demande au moins un an.

Le casse-tête du bas de la rue Pelleport

La situation du bas de la rue Pelleport a également été évoquée.

Entre la rue Belgrand et la rue de Bagnolet, la circulation est aujourd'hui organisée avec une voie réservée aux bus dans un sens et une circulation générale dans l'autre. Pour certains riverains, cette configuration impose des détours importants. Au lieu de parcourir quelques dizaines de mètres pour rejoindre la rue de Bagnolet, ils doivent effectuer une boucle de près de deux kilomètres.



Ces habitants reconnaissent volontiers que la mise en sens unique a permis de réduire fortement le trafic sous leurs fenêtres. Toutefois, ils souhaitent désormais pouvoir emprunter la voie de bus en tant que « riverains ».

Michel Roger a rappelé que la Ville de Paris a choisi d'abandonner progressivement les dispositifs de type « sauf riverains ». Les quelques panneaux encore visibles sont appelés à disparaître lors des futures mises à jour de la signalisation.

L'élú reconnaît néanmoins la réalité du problème. Il explique que les services municipaux se heurtent actuellement à une difficulté réglementaire : il n'existe pas de cadre juridique simple permettant de réserver l'usage d'une voie à certains habitants tout en l'interdisant aux autres usagers.

Il a également reconnu que de nombreux automobilistes ne respectent pas l'interdiction actuelle et utilisent cette voie de bus pour rejoindre la rue de Bagnolet.

Une solution est évoquée avec le futur réaménagement du carrefour Pelleport–Ferber–Belgrand. Après les travaux du site RATP voisin, le terre-plein central doit être transformé en vaste espace piéton. Si au niveau de ce carrefour l'accès au bas de la rue Pelleport était effectivement bloqué, une remise à double sens pourrait devenir envisageable entre la rue de la Cour des Noues et la rue Belgrand.

Mais les habitants devront probablement faire preuve de patience : ce réaménagement n'est pas attendu avant 2032.

Rue des Prairies : lutter contre un nouvel itinéraire de transit

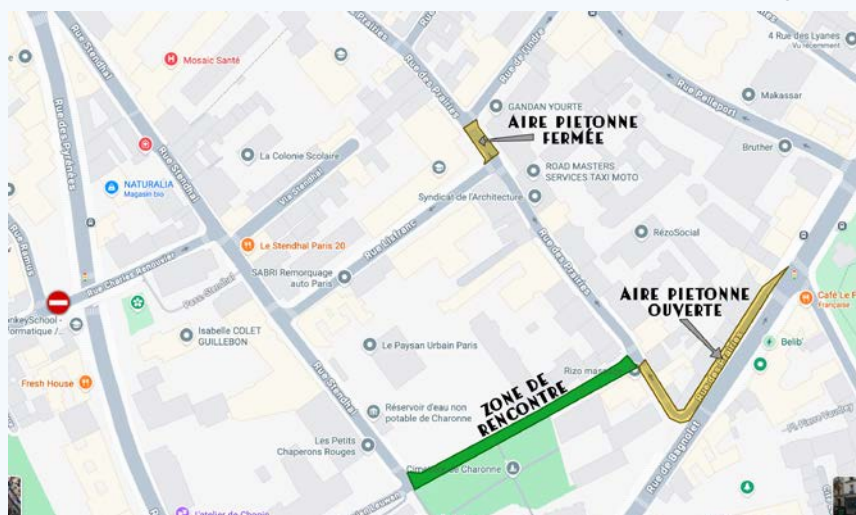
Le CQG a également attiré l'attention sur un autre itinéraire de contournement passant par la rue des Prairies, la rue Lisfranc et la rue Stendhal pour rejoindre la rue des Pyrénées depuis la rue de Bagnole.

Plusieurs mesures sont proposées :

- transformer le début de la rue des Prairies, devant l'école Saint-Germain-de-Charonne, en aire piétonne ouverte ;
- transformer la rue du Chemin du Parc-de-Charonne en rue-jardin ;
- modifier le carrefour des rues des Prairies et Lisfranc, considéré comme accidentogène.

Concernant la rue du Chemin du Parc-de-Charonne, Thomas Chevandier a rappelé la présence, dans le sous-sol, d'importantes conduites alimentées par le réservoir de Charonne, ce qui limite fortement les possibilités de plantation.

Les habitants estiment néanmoins qu'une végétalisation de surface reste possible, à l'image des projets actuellement étudiés pour la place Gambetta où le sous-sol interdit lui aussi toute plantation.



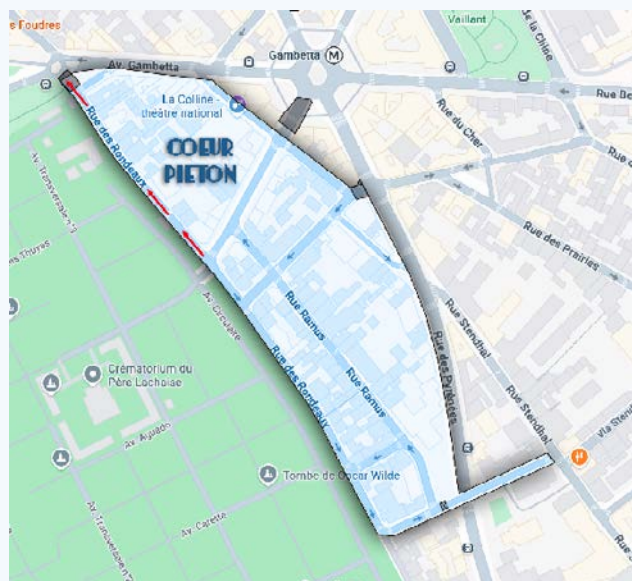
Le CQG propose également de fermer le carrefour Prairies–Lisfranc au moyen d'une aire piétonne fermée afin de supprimer certains mouvements dangereux et réduire les nombreuses infractions observées quotidiennement.

Le projet de Cœur Piéton prend forme

La discussion s'est ensuite concentrée sur le projet de Cœur Piéton porté par le CQG.

Selon le CQG, ce projet répond parfaitement aux nouvelles orientations municipales.

Malgré les aménagements déjà réalisés, de nouveaux itinéraires de transit se sont progressivement développés afin de contourner la place Gambetta. Les véhicules quittent l'avenue Gambetta pour emprunter la rue des Rondeaux, puis suivent deux itinéraires possibles : soit ils traversent le pont Charles Renouvier afin de rejoindre la rue des Pyrénées via la rue Stendhal, soit ils empruntent l'avenue du Père Lachaise pour retrouver la place Gambetta à proximité de la rue des Pyrénées.



Les habitants soulignent que, sans mesures prise pour interrompre le trafic de transit empruntant la rue des Rondeaux et le pont Charles Renouvier tout en maintenant l'accès local au quartier, le projet de cœur piéton ne pourra être pleinement pérenne.

Ils rappellent également que certaines applications de navigation, notamment Google Maps et Waze, continuent de présenter le pont Charles Renouvier comme un itinéraire normal alors qu'il est devenu une aire piétonne ouverte.

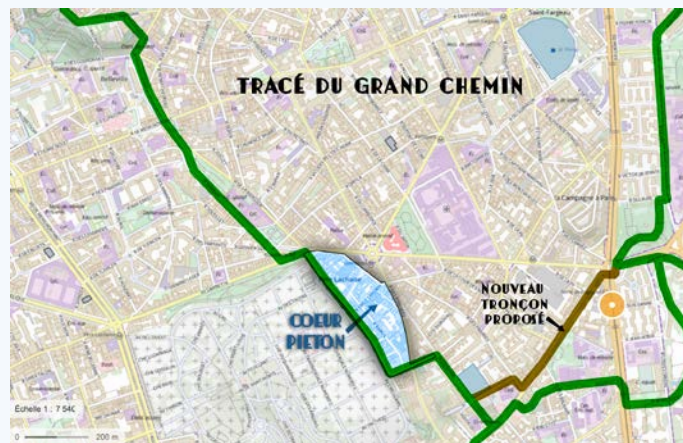
Pour eux, la mise à jour de ces outils est essentielle, de nombreux conducteurs ayant tendance à suivre les indications de leur GPS plutôt que la signalisation sur place.

Une connexion avec le projet métropolitain du Grand Chemin

Le projet de Cœur Piéton rejoint également le programme métropolitain du Grand Chemin.

Cette grande promenade végétalisée doit relier les parcs de l'est francilien à travers un réseau de rues aménagées. Son tracé passe précisément par la rue des Rondeaux et le pont Charles Renouvier.

Le CQG estime qu'un partenariat avec Est Ensemble pourrait permettre de financer une partie de la végétalisation du secteur. Il envisage notamment la plantation d'environ 80 arbres dans la rue des Rondeaux, située devant l'une des entrées les plus fréquentées du cimetière du Père-Lachaise, lieu hautement touristique.



Thomas Chevandier et Michel Roger ont confirmé que ce secteur figurait parmi les zones privilégiées par la mairie pour accueillir le futur Cœur Piéton du 20e.

Les habitants se félicitent de cette convergence de vues et attendent désormais davantage de précisions sur le calendrier des travaux.

D'autres projets de végétalisation en perspective

Faute de temps, plusieurs autres sujets n'ont pu être abordés qu'à travers une évocation rapide.

Parmi eux figurent plusieurs carrefours qui pourraient faire l'objet d'une végétalisation ambitieuse :

- le carrefour Haxo–Surmelin–Penaud ;
- la grande esplanade de la rue du Surmelin au niveau de la rue de la Justice ;
- le carrefour Étienne-Marey–Dhuis.

Ces propositions devront faire l'objet de discussions ultérieures.

Marches exploratoire des femmes «genre et espace public». Quel devenir ?

Enfin, les participants ont évoqué l'organisation de marches exploratoires des femmes sur le thème « Genre et espace public ». Déjà menées dans plusieurs quartiers du 20e dans le cadre du programme Embellir Votre Quartier, ces démarches participatives reposent sur une méthodologie éprouvée permettant d'analyser l'usage de l'espace public au regard des enjeux d'égalité et d'inclusion.

Les participants ont souhaité savoir si ce type d'initiative pourrait être reconduit dans le cadre du futur dispositif de concertation actuellement en préparation. Thomas Chevandier a confirmé que la Ville de Paris et la mairie du 20e soutenaient pleinement cette démarche, qui pourrait être menée avec l'appui du CAUE de Paris (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Quelques remarques pendant la séance du CQG

Un habitant a souhaité attirer l'attention du CQG sur la dangerosité de la rue Pelleport dans sa portion entre la rue Belgrand et l'avenue Gambetta. Dans cette portion, les véhicules font de fortes accélérations créant ainsi de multiples nuisances.

Une habitante a souhaité attirer l'attention sur le projet de la mairie rue Alphonse Penaud.

La Ville de Paris est propriétaire du terrain situé au 7 rue Alphonse Penaud. Un projet porté par **3F Résidences** prévoit la construction d'une résidence sociale de 21 logements destinée à l'accueil de femmes isolées ou victimes de violences. Sur le plan social, ce projet répond à un besoin réel et légitime : offrir une solution d'hébergement et d'accompagnement à des personnes en situation de grande vulnérabilité constitue un objectif pleinement concevable et nécessaire.

Toutefois, sa réalisation entraînerait un dommage collatéral regrettable : la disparition d'un jardin existant, ainsi que l'abattage de deux arbres, un prunus âgé d'environ 76 ans et un sapin âgé d'environ 50 ans.

Au-delà de la question patrimoniale liée à ces arbres, cette disparition soulève celle de la place accordée aux espaces de nature en ville.



Avec une densité d'environ 34 000 habitants au km², le quartier Gambetta appartient à la catégorie des territoires urbains très denses à l'échelle mondiale. Dans un tel contexte de forte concentration humaine, chaque espace végétalisé revêt une importance particulière pour limiter les effets des îlots de chaleur, offrir des espaces de respiration et améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants.

Alors que les épisodes de canicules se multiplient et deviennent une réalité récurrente, la création ou la préservation d'un espace vert apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur de qualité de vie, de rafraîchissement urbain et de résilience climatique. Dans ce contexte, le besoin de végétaliser et de rafraîchir la ville devient une nécessité incontestable, notamment dans un quartier qui souffre d'un manque très important d'espaces verts accessibles aux habitantes et habitants.

Le quartier Gambetta couvre un espace de 784 000 m² peuplé d'environ 26 675 habitantes et habitants (source IRIS 2021). On y compte 16 380 m² d'espaces verts ouverts au public. Soit **seulement 0,6 m² d'espace vert par habitant**.

Face à cette situation, des riverains ont lancé une pétition citoyenne demandant la préservation du jardin et sa transformation en espace vert public. Cette pétition a déjà recueilli 1 134 signatures.

[cliquez ce lien pour aller vers cette pétition](#)

Parallèlement à cette mobilisation citoyenne, un recours juridique a été engagé par des riverains et l'association Surmelin Saint-Fargeau Environnement.

La Mairie, de son côté, maintient sa volonté de réaliser la résidence sociale et indique ne pas envisager la transformation du site en square public.

À ce stade, le chantier, après démolition des anciens bâtiments, est suspendu dans l'attente d'une décision du tribunal administratif.



La question du droit de pétition a également été soulevée au cours des échanges. Plusieurs habitants ont regretté **le seuil de 2 000 signatures désormais requis** pour qu'une pétition puisse être examinée, estimant qu'il constitue un frein à la participation citoyenne sur des sujets de proximité. Ils souhaitent par ailleurs obtenir des précisions sur la procédure à suivre afin qu'une pétition puisse aboutir à l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour d'un conseil d'arrondissement. Une demande qui traduit la volonté des habitants de mieux comprendre les mécanismes de démocratie locale et de renforcer leur capacité à porter collectivement des propositions ou des préoccupations auprès des élus.

Enfin Les habitants de **la rue Charles-Renouvier** ont une nouvelle fois attiré l'attention sur les nuisances récurrentes observées aux abords du pont. Ils évoquent notamment des rassemblements nocturnes accompagnés de musique, de cris et de diverses incivilités qui perturbent régulièrement la tranquillité du quartier, en particulier durant la nuit. Au petit matin, les riverains constatent fréquemment la présence de déchets abandonnés, de bouteilles ainsi que de cartouches de protoxyde d'azote.

La municipalité a indiqué avoir renforcé les patrouilles de la Police municipale dans le secteur. Selon la mairie, les interventions réalisées n'ont toutefois permis de relever aucune infraction. Une réponse qui laisse les habitants sceptiques. Ces derniers estiment en effet que ce constat ne correspond pas à la réalité des nuisances qu'ils subissent régulièrement et tout particulièrement la nuit.



Les riverains demandent donc que les passages de la Police municipale soient organisés aux moments où les nuisances sont effectivement constatées afin de renforcer l'efficacité du dispositif.



FONCTIONNEMENT INTERNE

CINQ NOUVEAUX MEMBRES AU COLLECTIF D'ANIMATION

Le Conseil de quartier Gambetta poursuit sa dynamique de participation citoyenne avec l'arrivée de cinq nouveaux membres au sein de son Collectif d'Animation. Sébastien BLANCHARD, Matthieu LAMOURET, Tara MULHOLLAND, David SAINT-ANDRÉ et Orfia SALHI rejoignent ainsi les treize bénévoles déjà engagés dans la vie et le fonctionnement du Conseil de quartier.

Entre les préparations des réunions, le suivi des dossiers en cours et du bon fonctionnement de l'instance, le Collectif d'Animation joue un rôle essentiel dans l'animation de la démocratie locale. Ces nouveaux participants témoignent de l'intérêt croissant des habitants pour la vie du quartier et de leur volonté de s'y investir concrètement.

Le Collectif d'Animation est ouvert à toutes celles et ceux qui souhaitent participer davantage à la vie du quartier. Chacun peut y apporter ses idées, son expérience et son énergie au service des projets collectifs.



David SAINT-ANDRÉ



Tara MULHOLLAND



Matthieu LAMOURET



Orfia SALHI



ÉVÈNEMENT

RETOUR SUR L'ANIMATION DU KIOSQUE SQUARE É. VAILLANT LE 13 JUIN

Voici une animation qui a largement été à la hauteur de nos attentes ! Le temps d'un après-midi, Julie VDH a réussi à créer une atmosphère chaleureuse et conviviale, emportant plus de 150 personnes dans un véritable voyage au cœur de la chanson française.



Accompagnée de Christophe au bandonéon et de Javier à la guitare, avec son énergie, sa voix et sa proximité avec le public, Julie a fait revivre de grands classiques qui traversent les générations. D'Aznavor à Édith Piaf, en passant par les Rita Mitsouko, les spectateurs ont pu redécouvrir des airs incontournables de la chanson française.

Julie a su inviter le public à devenir acteur de la soirée. Nombreux sont ceux qui ont osé monter sur scène à ses côtés pour reprendre quelques morceaux, dans une ambiance spontanée et festive. Hommes, femmes, enfants, jeunes et moins jeunes : chacun a trouvé sa place et a contribué à faire de ce moment une belle célébration collective.



L'expérience sera renouvelée puisque **le 19 juillet elle animera le square Séverine de 15h à 18h.**

POUR : **10 voix**
ABST. : **0 voix**
CONTRE : **0 voix**



**Le financement de 1 000 €
pour la 2^e animation est validé**



URBANISME

PRÉSENTATION DU PROJET DES RIVERAINS DE LA RUE LEUCK-MATHIEU

L'Association des riverains de la rue Leuck-Mathieu est venue présenter un projet ambitieux. L'objectif : transformer cette petite rue pavée en un espace plus vert, plus sûr et mieux préservé des nuisances nocturnes.

Un projet né des frustrations des riverains

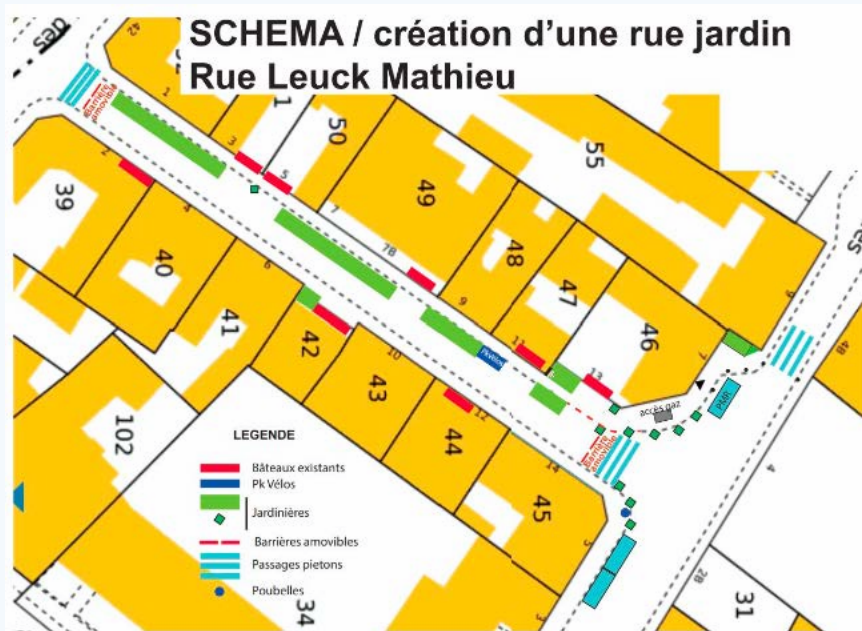
Le projet repose sur trois objectifs clairs : améliorer le cadre de vie et la qualité d'usage de la rue, favoriser la végétalisation de l'espace public et mettre fin aux stationnements illicites qui gangrènent le bas de la rue chaque nuit. Le quartier dénonce un « squat nocturne régulier » de la voirie, avec plusieurs véhicules stationnés illégalement malgré les multiples déclarations à la mairie et au commissariat.



Une transformation attendue

Le projet s'inspire de réalisations parisiennes réussies, comme la rue Corvetto dans le 8^e arrondissement ou la rue du Surmelin avant sa piétonisation. Une fois la rue-jardin réalisée, le mobilier de transition pourra être réemployé ailleurs dans le quartier.

Pour les riverains impatients, c'est une bouffée d'air frais en perspective.



Deux phases de réalisation

L'association a présenté un plan en deux temps.

La première phase, plus ambitieuse, envisage la création d'une véritable « rue-jardin » en coordination avec la mairie. Cette transformation comprendrait la piétonnisation, le maintien des pavés historiques, la création de parterres fleuris, l'installation d'arceaux pour vélos et la pose de barrières pour bloquer les itinéraires de contournement.

En parallèle, une mesure conservatoire doit être mise en œuvre dès cet été : l'installation de 11 grands pots plantés sur la chaussée pour empêcher le stationnement, ainsi que le réaménagement de la piste cyclable. Ce volet intermédiaire, estimé entre 4 400 et 8 800 euros selon le matériau choisi (plastique, métal ou bois), fait l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil de Quartier.

Un soutien du CQG, mais des défis administratifs en vue

Le Conseil de Quartier Gambetta s'est déclaré « très favorable » à ce projet qui rejoint complètement ses propositions, discutées avec les élus le 18 juin ». Cet enthousiasme contraste cependant avec la réalité administrative qui s'annonce.

Le Pôle Démocratie Locale de la Mairie a rappelé que toute transformation de la voirie, piétonnisation et végétalisation, devrait faire l'objet d'une étude précise des services. « Cela demande plusieurs mois, peut-être même une année » a-t-il précisé. De plus, un tel projet représente un financement important et devra être arbitré en comparaison avec tous les autres projets que le quartier souhaite réaliser.

Quant aux pots de fleurs qui pourraient être achetés en attendant, le PDL rappelle que le CQG devra passer par les marchés publics.



URBANISME

DEUX RÉUNIONS DE LA RATP POUR FAIRE LE POINT SUR L'AVANCEMENT DU CHANTIER

La transformation de l'ancien site industriel de la rue de la Py franchit une nouvelle étape.

Le 7 juillet 2026 lors d'une réunion publique organisée dans la continuité de la concertation engagée il y a cinq ans, les habitants ont pu découvrir plus en détail le projet de logements qui verra le jour sur les secteurs « rue de la Py » et « rue Belgrand ».

Après le choix du projet retenu par la Ville en décembre dernier, cette rencontre avait pour objectif de présenter l'architecture des futurs immeubles, leur insertion dans le quartier ainsi que le calendrier prévisionnel des opérations.

Une concertation qui se poursuit

Le projet entre désormais dans une phase plus opérationnelle. La société H2O, qui a accompagné la concertation depuis l'origine, continuera à suivre le dossier afin de veiller au respect des engagements pris lors du concours. L'ensemble du projet reste par ailleurs soumis au contrôle des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

La maîtrise d'œuvre est assurée par les agences d'architecture MBL et Atelier Senu, associées au paysagiste La Talvera.

Les premiers travaux préparatoires ont déjà commencé avec le curage des anciens ateliers. La déconstruction des bâtiments existants devrait débuter à l'automne 2026. Durant cette période, les habitants du 70 rue Belgrand, dont l'accès au parking se fait par la rue de la Py, pourront continuer à circuler ; la neutralisation du stationnement sur voirie devrait même faciliter leurs sorties.

Le dépôt du permis de construire est prévu pour fin octobre 2026. Son instruction occupera l'année 2027, tandis que le démarrage effectif des constructions est annoncé pour 2029, une fois les terrains totalement libérés.



Le projet Marignan largement plébiscité

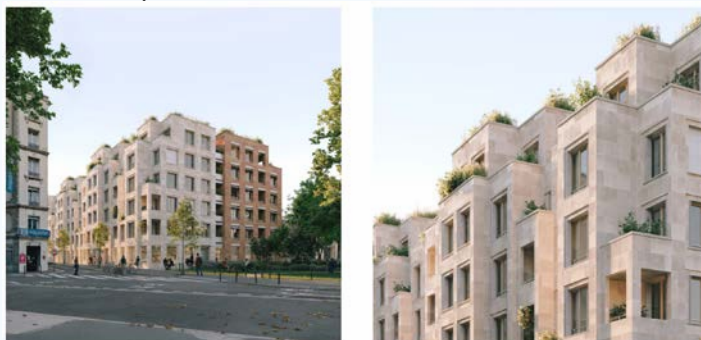
Le promoteur Marignan, présent depuis 56 ans sur le marché immobilier et disposant de 13 agences en France, a rappelé son expérience dans la réalisation de logements, de résidences services et de grands projets urbains.

Selon les responsables du projet, la proposition retenue avait obtenu le plus grand nombre de « points verts » lors des présentations au Conseil de Quartier Gambetta (CQG) et au Collectif Edith Piaf le 20 novembre 2025. La principale réserve exprimée concernait l'absence de toiture en zinc sur le bâtiment de la rue Belgrand.

Deux opérations distinctes

Le programme se décompose en deux ensembles.

Sur le lot rue de la Py, deux bâtiments sont prévus : l'un dédié au logement social, l'autre à l'accession libre.



Le lot rue Belgrand accueillera exclusivement des logements sociaux. Les représentants du projet ont rappelé que l'attribution de ces logements est strictement encadrée par la réglementation et qu'aucune priorité particulière ne peut être accordée aux riverains.

Une architecture pensée pour s'intégrer au quartier

Les concepteurs ont longuement détaillé les choix architecturaux retenus pour le lot rue de la Py.

Côté rue, le recours à la pierre s'explique par la grande diversité architecturale du secteur. Les façades seront ponctuées de retraits afin de limiter les effets de vis-à-vis et de préserver autant que possible l'ensoleillement des immeubles voisins. Les études menées montrent que le recul de deux mètres par rapport à l'alignement actuel, complété par des retraits en étages, devrait maintenir une bonne luminosité dans la rue malgré une légère diminution de l'ensoleillement direct.



Du côté de l'ancienne emprise industrielle AMT, les architectes ont privilégié la brique et l'aménagement de cours arborées afin de créer une ambiance plus protégée.

Les Architectes des Bâtiments de France ont demandé d'atténuer le contraste entre pierre et brique et ont imposé des prescriptions précises concernant la qualité des matériaux. Ils sont également intervenus sur la conception des locaux vélos, exigeant des façades en briques ajourées plutôt que des parements métalliques.

Le futur ensemble sera traversé de grands porches ouvrant des perspectives vers les jardins intérieurs. Tous les quinze à vingt mètres, des percées visuelles permettront aux passants d'apercevoir les espaces paysagers situés au cœur de l'îlot.

Une place importante accordée à la végétation

Le projet prévoit trois grandes cours en pleine terre destinées à absorber une partie des eaux pluviales. La végétation y prendra la forme de jardins de type sous-bois.

Les toitures-terrasses seront aussi végétalisées, avec un traitement inspiré des prairies naturelles composé de graminées et de plantes persistantes. L'objectif est double : améliorer l'isolation thermique des bâtiments et offrir des vues agréables depuis les étages supérieurs des immeubles mitoyens.

Les concepteurs ont précisé que ces toitures végétalisées nécessiteront peu d'entretien. Les plantes choisies, adaptées à la chaleur et à la sécheresse, pousseront dans environ 30 centimètres de substrat, assurant à la fois isolation et rétention des eaux de pluie.

La question environnementale a également guidé la conception des logements. La majorité d'entre eux seront traversants afin de favoriser la ventilation naturelle et le confort d'été.

Le bâtiment Belgrand inspiré des HBM

Sur la rue Belgrand, les architectes ont présenté un bâtiment de six étages plus élancé, conçu comme une « figure de proue ».

Le projet s'inspire de l'architecture des habitations à bon marché (HBM) visibles notamment rue du Capitaine Ferber. Des briques de réemploi seront utilisées afin de renforcer l'intégration du bâtiment dans son périmètre tout en limitant son impact environnemental.

Les concepteurs ont également insisté sur le recours à la maçonnerie, permettant une meilleure inertie thermique et une réduction de la quantité de béton utilisée. La fabrication et le transport des matériaux devront respecter des critères environnementaux exigeants.

Des commerces de proximité mais pas de grande surface

Le rez-de-chaussée des bâtiments accueillera plusieurs cellules commerciales.

Trois locaux sont prévus sur le lot rue de la Py, avec des surfaces de 122 m², 165 m² et 118 m². Un quatrième local de 70 m² prendra place dans le bâtiment Belgrand.

Les responsables du projet ont indiqué qu'une réflexion restait en cours concernant la nature exacte des activités qui y seront implantées. Les idées issues des différentes concertations alimentent actuellement ce travail, auquel la Ville participera également.

La livraison des immeubles n'étant prévue qu'à l'horizon 2031, aucun engagement précis n'a encore été pris sur les futurs commerces. Les surfaces relativement modestes et fragmentées semblent toutefois exclure l'arrivée d'une grande enseigne commerciale.

Une livraison attendue en 2031

Si le calendrier est respecté, les travaux de construction débuteront en 2029 pour une livraison des logements et des commerces prévue en 2031.

Après plusieurs années de concertation et de réflexion, le projet entre désormais dans une phase décisive, avec l'ambition affichée de concilier logements, qualité architecturale, végétalisation et intégration urbaine.

Réunion du 8 juillet

La déconstruction s'accélère, un suivi environnemental renforcé annoncé

Réuni le 8 juillet 2026, le comité de suivi du chantier de l'opération RATP Belgrand a permis de faire le point sur l'avancement des travaux, les dispositifs de surveillance mis en place et les principales étapes à venir. Les responsables du projet ont également détaillé les mesures prévues pour limiter les nuisances et maintenir l'information des riverains tout au long du chantier.



vue depuis l'arrière des ateliers



vue de ce qui sera visible
depuis la place Edith Piaf

Les travaux de déconstruction entrent dans une phase visible

Le chantier a officiellement démarré autour du 19 mai 2026 avec le verrouillage de l'aiguillage reliant en souterrain les ateliers de maintenance (AMT) à la ligne 3 du métro. Une partie des voies situées dans ce tunnel a déjà été déposée et les équipes procèdent actuellement au rangement et à l'évacuation du matériel encore présent dans les bâtiments.

Cette première phase de déconstruction se poursuivra tout au long de l'année 2026. Elle comprend notamment la dépose des faisceaux de voies ainsi que le curage des bâtiments, incluant les opérations de désamiantage et de déplombage.

Le calendrier présenté prévoit la dépose de la toiture du petit atelier situé le long de la rue de la Py à partir de la mi-août, suivie en septembre par celle du grand atelier de maintenance. La démolition du mur bordant la rue de la Py interviendra à la fin du mois de septembre.

À la fin de l'année 2026, l'ensemble des ateliers devrait avoir disparu. Il ne subsistera alors que la dalle, préalable à la seconde phase du projet.

Cette deuxième étape consistera à démolir la dalle existante, à abaisser le niveau général du terrain, à traiter les terres et matériaux pollués, puis à réaliser les fondations avant la reconstruction du futur atelier de maintenance.

À ce jour, aucun retard n'est signalé par la maîtrise d'ouvrage.

Un devoir de vigilances sur les suivis acoustiques et vibratoires

Face aux inquiétudes exprimées par les riverains, le projet sera accompagné d'un dispositif particulièrement complet de surveillance acoustique et vibratoire.

Sept points de mesure seront installés à proximité du chantier, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de certains bâtiments. Les mesures seront réalisées au niveau du sol mais également en hauteur grâce à une perche de dix mètres.

Parmi les emplacements retenus figurent notamment le jardin situé à l'arrière du grand atelier, le fond de la Villa des Lyanes, les bâtiments patrimoniaux RATP qui seront conservés, le poste électrique de la rue Belgrand ainsi que le 3 rue de la Py, futur point d'appui de la base vie du chantier.

Les habitants pourront également demander l'installation de capteurs complémentaires dans des logements privés ou des caves.

L'objectif est de surveiller en permanence deux indicateurs : le seuil de perception tactile des vibrations et le seuil de risque pour les bâtiments. En cas de dépassement, une alerte par SMS sera immédiatement transmise à l'équipe projet afin d'identifier l'origine du phénomène et de mettre en place des mesures correctives.

Un site internet dédié permettra d'accéder aux données en temps réel. Les riverains pourront y consulter les niveaux sonores instantanés, les cumuls quotidiens enregistrés entre 8 heures et 18 heures, les bilans de bruit de la veille ainsi que les prévisions de nuisances sonores attendues dans les semaines suivantes.

Les responsables du chantier ont toutefois précisé que les courriers d'information continueront d'être diffusés parallèlement aux outils numériques.

Concernant les poussières, le cahier des charges impose des dispositifs de brumisation et d'aspiration. Les engins utilisés devront par ailleurs respecter l'ensemble des normes en vigueur. Des interventions nocturnes restent possibles mais devraient demeurer exceptionnelles. Elles pourraient notamment être rendues nécessaires par des épisodes de fortes chaleurs accompagnés d'arrêtés préfectoraux limitant le travail en journée.

Une communication renforcée avec les riverains

La maîtrise d'ouvrage a présenté plusieurs outils destinés à maintenir un dialogue permanent avec les habitants.

Un site internet dédié au chantier sera mis en ligne. Des panneaux d'information seront installés sur les palissades entourant le site. Un journal de chantier ainsi qu'une lettre d'information travaux viendront compléter ce dispositif.

Le comité de suivi, dont la réunion du 8 juillet constituait la première séance, a vocation à devenir un rendez-vous régulier pendant toute la durée des travaux.

Les riverains pourront également contacter directement l'équipe projet par l'intermédiaire d'**Isabelle ARLAND** au **06 18 25 23 70** ou par mail à l'adresse ratpbelgrand@ratp.fr

Nappes phréatiques, pollution et démolition : les principaux points de vigilance

Plusieurs sujets techniques sensibles ont été abordés lors de la réunion.

Les études géotechniques réalisées sur le site ont confirmé la présence d'une nappe phréatique superficielle située entre un mètre et un mètre cinquante sous le niveau actuel de la dalle. Or le futur projet prévoit d'abaisser le terrain d'environ un mètre cinquante supplémentaire, ce qui conduira les travaux à pénétrer dans cette nappe.

Pour permettre la réalisation des ouvrages, une enceinte étanche sera créée autour du chantier. Des pompes immergées électriques fonctionneront alors en continu pendant environ un an afin d'évacuer les eaux présentes dans l'emprise de construction.

Les responsables du projet ont assuré que ces équipements seraient silencieux. Les études réalisées concluent également que le rabattement de nappe restera limité et ne devrait pas affecter les immeubles voisins, l'objectif étant précisément d'éviter toute modification des sols sous les habitations riveraines.

Concernant la pollution des terrains, les investigations ont révélé une situation relativement favorable. L'ancienne activité du site étant essentiellement liée à des équipements électriques, seuls deux secteurs pollués ont été identifiés. Les hydrocarbures présents seront excavés puis évacués par camion vers des filières de traitement spécialisées. Pendant toute la durée du chantier, le carburant nécessaire aux engins sera stocké dans des cuves à double paroi.

Un mur de protection provisoire pour la Villa des Lyanes

Parmi les opérations les plus sensibles figure l'intervention prévue le long du mur sud-ouest du site, au niveau du fond de la Villa des Lyanes et des courettes voisines.

La déconstruction de ce mur est programmée pour mars 2027. Elle sera suivie de l'installation d'un échafaudage de douze mètres de hauteur recouvert d'une bâche assurant une protection contre le bruit et les poussières.

Après la phase de gros œuvre, cet échafaudage sera réduit à six mètres de hauteur. Son emprise atteindra environ deux mètres de profondeur dans l'impasse et les courettes concernées.

Le démontage est prévu à la fin de l'année 2028.

La ville a validé l'acquisition de l'espace qui sera libéré au fond de l'impasse et qui deviendra un espace vert. Le fond de l'impasse sera, à terme, 5 mètres plus loin.

Grues, arbres et palissades : le calendrier des prochaines étapes

Les riverains ont également été informés des principales échéances à venir.

Les palissades de chantier seront installées à partir du 13 juillet 2026 le long de la rue de la Py. Fixées directement sur l'enrobé, elles resteront en place jusqu'à la fin de l'opération, prévue en 2031.

Les aménagements paysagers et les opérations de végétalisation de l'espace public ne seront réalisés par la Ville qu'après leur démontage.

L'abattage des deux arbres situés dans le jardin arrière du site est programmé au premier semestre 2027.

Les grues nécessaires à la construction devraient être installées à la fin de l'année 2027 et demeurer sur le chantier jusqu'à la fin de l'année 2028.

Enfin, des visites de chantier destinées aux habitants sont annoncées pour l'automne 2026.

Le prochain comité de suivi devrait se tenir à l'automne, alors que le chantier entrera dans sa phase de déconstruction la plus visible pour les riverains.

L'ensemble du projet, les documents présentés lors des réunions ainsi que les compte-rendus de celles-ci est consultable :

[cliquez ce lien pour consulter le site RATP](#)

Montants des financements accordés lors de cette réunion :

2ème animation des squares	
En Voix en Corps :	1 000 €
Solde restant :	6 592 €
<u>Provisions :</u>	
Noël de Toutes les Couleurs :	3 500 €
Cinéma en plein-air :	2 000 €
Animation des kiosques :	1 000 €
Budget disponible :	92 €

Fin de la réunion à 21h.

**Le Conseil de quartier Gambetta vous appartient :
chaque habitante et chaque habitant y est pleinement légitime.
Vous êtes toutes et tous les bienvenus pour y prendre votre place
et faire vivre une démocratie participative ouverte et bienveillante.**

La prochaine réunion aura lieu **le jeudi 13 août à 19h**
à la Mairie du 20^e - Salle Suzanne Lacascade, au 3^e étage.

Ce compte rendu est diffusé à titre provisoire. Les remarques et suggestions de modification sont les bienvenues et peuvent nous être adressées.

Il sera ensuite soumis à l'approbation définitive du Conseil en séance plénière.

contact : **conseildequartiergambetta@gmail.com**
[ou cliquez sur ce lien pour nous écrire](#)